



Communiqué de presse

Date

29 avril 2021

EasyGov.swiss offre de nouvelles fonctionnalités permettant l'annonce de postes vacants et la saisie de demandes de permis relatifs à la durée du travail

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a de nouveau étoffé Easygov.swiss, le guichet en ligne pour les entreprises, le 26 avril 2021. La version 1.7 permet désormais aux utilisateurs et utilisatrices de saisir et de publier sur le portail des postes vacants. L'autre nouveauté est l'intégration de permis relatifs à la durée du travail, notamment pour le travail de nuit et du dimanche ou les services de piquet. Ces deux processus peuvent s'effectuer de manière intégralement numérique avec EasyGov.

Obligation d'annonce des postes vacants dans les genres de professions dont le taux de chômage est d'au moins 5 %

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les employeurs sont légalement tenus d'annoncer à l'ORP les postes vacants dans les genres de professions dont le taux de chômage est d'au moins 5 % à l'échelle de la Suisse. Grâce à la dernière mise à jour, les utilisateurs et utilisatrices ont la possibilité de saisir et de publier directement dans EasyGov des postes vacants. Lorsqu'un poste est soumis à l'obligation d'annonce, il est transmis pour vérification au portail de l'ORC (PLASTA) par le biais d'une interface (API). Dans le cas inverse, les données sont directement envoyées à « job-room.ch » et, si on le souhaite, au portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES), afin d'y être publiées.

Nouvelles fonctionnalités :

- Rédiger une offre ;
- Annoncer un poste soumis à l'obligation d'annonce à l'ORC ;
- Consulter dans EasyGov la notification de statut de l'ORC ;
- Publier des postes :
 - o immédiatement pour les postes non soumis à l'obligation d'annonce
 - o après un délai d'attente légal de cinq jours pour les postes soumis à l'obligation d'annonce.

Permis de travail : de TACHO à EasyGov

Jusqu'à présent, on pouvait soumettre des demandes de permis de travail en ligne sur TACHO (Travail ch online). Désormais, cette démarche s'effectue exclusivement sur

EasyGov.

Nouvelles fonctionnalités :

- Saisir intégralement des demandes de permis de travail ;
- Transmettre des demandes de permis de travail à l'autorité compétente de manière intégralement électronique et recevoir, consulter et gérer la réponse sur EasyGov ;
- Utiliser des demandes saisies comme modèle ou renouveler des permis.

Autres fonctionnalités importantes :

- Toutes les procédures en cours (demandes et permis de travail) sont affichées de manière claire ;
- Les demandes sont évaluées par l'autorité et le permis peut ensuite être récupéré par le demandeur sur EasyGov ;
- Les collaborateurs des inspections cantonales du travail (ICT) et du SECO peuvent saisir les demandes de permis de travail au nom des entreprises.

Le développement progressif, un objectif pour la mise en œuvre de cyberadministration suisse

EasyGov fait partie de la Stratégie suisse de cyberadministration, l'organisation commune de la Confédération, des cantons et des communes visant à développer l'offre de prestations électroniques des autorités. L'extension d'EasyGov est en outre inscrite dans la Stratégie actuelle « Suisse numérique » du Conseil fédéral, dont l'objectif est de simplifier les procédures, de les orienter de manière systématique vers les besoins des utilisateurs et utilisatrices et de les optimiser en permanence. Les prestations électroniques des autorités doivent être fournies de manière centralisée, sans qu'il soit nécessaire de connaître les compétences spécifiques à chaque autorité ou de disposer de connaissances techniques particulières.

Depuis son lancement en novembre 2017, EasyGov a connu plusieurs mises à jour d'envergure. À ses débuts, la plateforme était principalement utilisée par les fondateurs et fondatrices d'entreprise, qui peuvent accomplir en ligne toutes les démarches administratives nécessaires à la création de leur structure, de l'inscription au registre du commerce à la TVA en passant par les assurances sociales et l'assurance-accidents. Au cours de la législature 2020–2023, l'offre de prestations doit être sensiblement étendue, tandis que la plateforme sera optimisée en continu.

La crise du coronavirus a accéléré le passage au numérique de nombreuses PME, comme en témoigne le nombre de raisons sociales enregistrées : les comptes utilisateurs sur EasyGov ont en effet été multipliés par deux au cours de l'année passée. Désormais, l'offre est utilisée par quelque 40 000 entreprises.

Étendue des prestations de la version 1.7 d'EasyGov.swiss

<https://actuel.easygov.swiss>

<https://www.easygov.swiss/easygov/#/fr>

Contact/questions :

Fabian Maienfisch, chef suppléant de la Communication et porte-parole

Secrétariat d'État à l'économie SECO

Tél. +41 58 462 40 20, fabian.maienfisch@seco.admin.ch